

19 sep 2003 -19:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2003](#)

Ecole Royale Militaire

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat pour l'exploitation et la garantie totale des installations techniques de l'Ecole Royale Militaire à Bruxelles.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat pour l'exploitation et la garantie totale des installations techniques de l'Ecole Royale Militaire à Bruxelles.

L'Ecole Royale Militaire ne disposant pas de personnel qualifié pour garantir l'exploitation des installations thermiques, hydrauliques et électromécaniques, un contrat doit être conclu avec une firme spécialisée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe